

## **Motion en faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable**

L'achat de produits bon marché à l'étranger a souvent une face cachée. La plupart d'entre eux ont été fabriqués dans des conditions indécentes: salaire misérable, semaine de 70 heures, dangers pour la santé, travail des enfants.

Des produits équitables ne seront offerts en abondance sur le marché que lorsqu'une demande pour de tels produits existera. Les communes et les cantons ont donc une responsabilité particulière. Ils peuvent exiger des fabricants qu'ils prouvent que les biens et services qu'ils fournissent ont été produits dans des conditions équitables.

Un tel contrôle est possible: pour beaucoup de produits, il existe des labels et des certifications fiables. Les multinationales peuvent aussi effectuer leurs propres contrôles et les faire vérifier par des organisations indépendantes.

Le respect de ces droits fondamentaux devrait être une évidence dans le monde entier. Il n'est pas concevable que nos impôts fassent prospérer des fabricants qui bafouent les droits humains et exploitent leurs employé-e-s. Les communes et les cantons peuvent contribuer à un monde plus équilibré, s'ils prennent garde à acquérir des produits issus du commerce équitable.

Par ailleurs, voici quelques arguments mis en avant par l'OSEO qui mène actuellement campagne sur ce thème:

- Les producteurs et productrices doivent recevoir un salaire équitable. Cela contribue à diminuer la pauvreté.
- La concurrence doit porter sur la qualité, l'efficacité et les prestations, et non sur le dumping social et la violation des droits humains.
- Les entreprises suisses doivent respecter certaines obligations en matière de droit du travail, et devraient être signataires de conventions collectives de travail. Les pouvoirs publics ne doivent pas acquérir des produits meilleur marché à l'étranger, dans des pays où interviendraient des violations des droits humains et des normes du travail.
- Les collectivités et pouvoirs publics dépensent chaque année 36 milliards de francs en commandes de toutes sortes. Ils disposent ainsi d'une position forte sur le marché, qu'ils peuvent utiliser pour encourager des achats équitables.
- Il y a beaucoup à faire aux niveaux cantonal et communal. Sur le montant total des marchés publics, 19% du volume est généré par la Confédération, 38% par les cantons et 43% par les communes.
- Une politique d'achats équitables n'est pas trop onéreuse. S'agissant de la plupart des produits, la différence de prix se monte à quelques pourcent. De plus, il est inconcevable que nous acceptions, pour des questions de prix, des conditions de travail inhumaines.
- Le marché des produits équitables connaît en Europe une croissance annuelle de 20%. De plus en plus de personnes veulent que les biens qu'elles achètent soient produits dans des conditions équitables et sont prêtes à payer un prix plus élevé.

- Dans son rapport sur la «Stratégie 2002 pour le développement durable», le Conseil fédéral dit clairement que les biens et les services doivent satisfaire des critères économiques, environnementaux et sociaux élevés. Ces belles paroles doivent être traduites dans les faits.
- Les pouvoirs publics peuvent sensibiliser l'opinion aux relations Nord-Sud, s'ils font savoir qu'une part croissante de leurs achats se feront selon des critères de durabilité sociale et écologique.
- Le monde sera plus responsable, si la mondialisation s'envisage de manière sociale et si ses ressources limitées sont utilisées de manière durable et équitable. L'État, à tout niveau, peut et doit y contribuer.

**La charte contiendrait notamment:**

1. Un engagement de la Commune à régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

2. Un engagement de la Commune à sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et à informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre.

3. Un engagement de la Commune à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable.

La mise en place d'une telle charte pourrait s'envisager en partenariat avec d'autres collectivités publiques locales ou régionales, et on peut même évoquer l'idée d'un texte commun, intégrant les préoccupations décrites précédemment, tout en tenant compte des réalités sociales et économiques qui rythment les activités de notre administration communale.

Au nom du Groupe Socialistes, Verts, POP et Indépendants

Vincent Jaques

Morges, le 4 mars 2009